

# Le Plan Ecophyto 2018

## Déjà deux ans d'existence

**Lancé en septembre 2008, le plan Ecophyto 2018 constitue l'un des chantiers les plus avancés dans le secteur agricole parmi les multiples propositions issues du Grenelle de l'environnement. Tour d'horizon des travaux en cours et des perspectives pour chacun des axes.**

**L**e Plan Ecophyto 2018 est maintenant bien engagé. Avec ses 8 axes et ses 105 mesures (*encadré 1*), il se veut une boîte à outils au service de l'objectif de « réduction de l'usage de phytosanitaires en 10 ans, si possible ».

Les huit axes du plan Ecophyto sont en chantier. Le réseau de surveillance des bioagresseurs (axe 5) est aujourd'hui opérationnel.

1

### Les 8 axes du plan Ecophyto 2018

**Axe 1.** Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

**Axe 2.** Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert.

**Axe 3.** Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en produits phytopharmaceutiques.

**Axe 4.** Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**Axe 5.** Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**Axe 6.** Prendre en compte les spécificités des DOM.

**Axe 7.** Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole.

**Axe 8.** Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



Un indicateur national, toutes cultures confondues, basé sur les ventes annuelles, a été défini pour suivre l'évolution des consommations de phytosanitaires en France. Il s'agit du NODU, NOMBRE de Doses Unités (axe 1). La première note de suivi indique une valeur de 67 millions de doses unités pour 2008 et 65 pour 2009. Mais à l'avenir, seules les moyennes pondérées sur 3 ans seront analysées pour tenir compte des effets conjoncturels. Les travaux se poursuivent sur la définition d'indicateurs de risques et d'impacts pour le suivi du plan.

### Le réseau de fermes de référence se met en place

Un réseau de démonstration et d'acquisition de références sur les systèmes à bas niveau de phytosanitaires a été lancé (axe 2). Un premier réseau test de 186 fermes de démonstration a été mis en place en 2010 ; il sera complété à hauteur de 1 000 fermes avant fin 2010 et 2 000 en 2011. Regroupées au niveau régional par système de production homogène de 8 à 15 entités autour d'un technicien, ces exploitations

2

## Fiche signalétique du Certiphyto

### Objet :

- Certificat national obligatoire pour tout intervenant sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

### Statut :

- Axe 4 du plan Ecophyto.
- Animation Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER).
- Dispositif en cours de test (jusqu'en juin 2011).

### Champ (date de certification obligatoire) :

- Tout opérateur des secteurs agricole ou non agricole : distributeur (2012), applicateur (2012), utilisateur (2014), conseiller (2013).

### Intervenants :

- Centres agréés pour la formation ou l'évaluation : liste disponible sur [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) (rubriques : textes officiels/Certifications/ Mise en œuvre des diplômes et certifications/Certiphyto).
- France Agrimer pour la gestion de la base de données des certificats.

### Perspectives :

- Calage de toutes les voies d'accès au certificat notamment voie A de validation des formations initiales ou continues.
- Dispositif de certification définitif.

volontaires s'engagent à réduire leur IFT (Indice de Fréquence de Traitement = total des doses appliquées pondérées chacune par la dose homologuée). En 2011, un réseau d'expérimentations devrait également être lancé et des plans d'action mis en place autour des 500 captages prioritaires (axe 2). Une mission confiée au député Antoine Herth devrait faire le point sur les perspectives en matière de lutte biologique (axe 2). La réflexion est lancée pour accompagner les projets de recherche permettant de

**Les différents outils proposés par le plan Ecophyto 2018 se mettent en place progressivement.**



**Des réseaux de fermes se mettent en place pour tester des systèmes de culture moins dépendants des phytosanitaires.**

progresser sur les techniques alternatives ou combinées à l'usage des produits phytosanitaires et les systèmes moins dépendants à ces intrants (axe 3).

Le dispositif de certification obligatoire (axe 4) pour tout intervenant (distributeur, applicateur, utilisateur ou conseiller) fait l'objet d'une phase pilote qui se poursuivra jusqu'en juin 2011 (*encadré 2*). Profitant de l'expérimentation, près de 25 000 personnes (agriculteurs, techniciens, professionnels des zones non agricoles) sont déjà certifiées.

Enfin, le dispositif de rédaction et de diffusion des bulletins de santé du végétal (axe 5) est maintenant opérationnel dans toutes les régions (*encadré 3*). Les bulletins peuvent être consultés sur les sites internet des DRAAF et sont souvent relayés par les acteurs locaux (chambres d'agriculture, organismes économiques) ou les instituts techniques.

## La contribution de la recherche

Les instituts techniques participent à de nombreux groupes de travail pour la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018, tant au niveau national que régional. Ils insistent sur l'intérêt de poursuivre les efforts de recherche et de diffusion sur l'amélioration de l'efficacité des interventions phytosanitaires (outils d'aide à la décision, qualité de la pulvérisation...). Ils soulignent l'importance de dif-

3

## Fiche signalétique des Bulletins de Santé du Végétal

### Objet :

- Diffusion des observations et analyses de risques de présence des bioagresseurs.
- Remplacement des Avertissements agricoles.

### Statut :

- Axe 5 du plan Ecophyto 2018.
- Animation DGAJ.
- Dispositif opérationnel.

### Champ :

- Toutes cultures.

### Responsable(s) :

- Chambres régionales d'agriculture.

### Partenaires :

- Organismes locaux (chambres d'agriculture, opérateurs économiques, représentants de firmes...).
- Instituts techniques.

### Diffusion des BSV :

- Sites internet des DRAAF.

### Perspectives :

- Poursuite de l'harmonisation des protocoles d'observations.
- Audit des réseaux d'observation.
- Base de données nationale.

fuser les bonnes pratiques pour réduire les impacts environnementaux, souvent plus efficaces que la réduction des quantités. Enfin, ils souhaitent une recherche engagée sur le long terme pour véritablement innover en matière de protection durable des plantes, sans compromettre compétitivité et qualité des productions.

*En savoir plus :* [www.agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018](http://www.agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018). ■

**Nathalie Verjux**  
ARVALIS-Institut du végétal  
[n.verjux@arvalisinstitutduvegetal.fr](mailto:n.verjux@arvalisinstitutduvegetal.fr)